



# POIL A GRATTER

Fonctionnaires territoriaux de la ville de Colombes

Tél : 01.42.42.12.39 Portable : 06.61.30.95.43 fax : 01.47.81.50.58

mail : [cgt@mairie-colombes.fr](mailto:cgt@mairie-colombes.fr) adresse : 27 rue Saint Vincent 92700 Colombes NOVEMBRE 2011

## IL FAUT REGLER LA SITUATION DES CENTRES DE LOISIRS

En septembre 2011, un tract dénonce une situation anormale dans les centres de loisirs, une situation qui dure depuis longtemps, avec des recrutements et gestion de moyens opaques dans les centres maternels (disparité budgétaire, décharges, remplacements.....), et au niveau du service des centres de loisirs, trop de précarité et une gestion surprenant des vacataires (on trouve dès 2000 les premiers tracts CGT concernant ce service).

**Alerte réussie : Il n'est plus possible de refermer le couvercle sur la situation des centres de loisirs, il faut traiter les dysfonctionnements de toute urgence.**

- Monsieur le Maire a reçu la primeur de ce tract et nous demande d'en suspendre la distribution et de le rencontrer. L'échange est vif sur le fond et la forme du tract et ses implications politiques.
- Sur le fond, Monsieur le Maire le 22 septembre nous dit que nous pourrions en reparler au cas par cas. Cela a déjà été fait en mensuelle pour bon nombre, sans aboutir à un suivi des agents. Il s'insurge de la forme peu nuancée du tract qui laisse croire que la municipalité cautionne la situation.
- Le jour même, une partie des animateurs élémentaires se regroupe devant la mairie et vient à la rencontre de la CGT afin de défendre « ***l'honneur de leurs chefs de service et de leurs coordonnateurs*** ». Ils souhaitent qu'une distinction soit faite entre les centres de loisirs maternels et élémentaires ! Néanmoins, ils reconnaissent que des dysfonctionnements existent dans l'organisation des maternels, et qu'en ce qui concerne les élémentaires, « ils ne sont pas dupes »..... Ils exigent des rectifications. La CGT les invite à une réunion programmée avec les animateurs de maternels. Ils ne souhaitent pas y participer tant que la CGT n'aura pas fait ces rectificatifs. La diffusion du tract ne reprend pas. Il a finalement été distribué à 15 agents.
- De nombreux collègues, en poste dans les centres ou qui les ont quittés pour d'autres services de la mairie, nous félicitent d'avoir posé les problèmes qui durent depuis trop longtemps.
- La réunion avec les animateurs maternels fait le plein (51 agents), les collègues souhaitent échanger sur la titularisation, VALLANGOUJARD et son caractère fortement incitatif, lors de l'entretien d'embauche, il est expliqué au candidat qu'il doit participer à la piscine et aussi au bivouac.

### Réaction de la Ville :

- Une communication à destination de tous les agents des centres de loisirs, alors que, surtout en « maternelle », ils n'ont pas été tous destinataires du tract.
- Transmission de notre tract au service juridique de la Ville pour conseil.



## **RAPPEL DU CONTEXTE :**

Le 20 janvier 2011, à l'occasion de la journée de lutte contre la précarité sur l'initiative de la CGT, les agents des centres de loisirs élémentaires se mobilisent spontanément, et viennent devant la mairie. Le Maire les reçoit le matin et une seconde fois plus longuement l'après-midi, lors du rendez-vous pris par la CGT des territoriaux avec le maire et l'élú en charge du personnel.

Le Maire revient sur ses engagements de campagne dans le domaine de la titularisation d'agents et sur la mensualisation de la rémunération des vacataires sur des temps précis (100 %, 70 %, 50%), reconnaît avoir pris du retard, et s'engage à travailler le dossier avec un groupe d'agents des centres de loisirs et l'administration. Deux réunions plus tard, le service présente un inventaire des besoins, et abouti à l'ouverture de 15 postes en ALE, 16 en ALM, dont 4 au moins restent à pourvoir en maternelle. Le calendrier prévoit qu'à la rentrée de septembre tout soit mis en place.

La procédure de recrutement des agents s'organise, avec diffusion des profils de postes au mois de mai, entretiens au mois de juin, et choix des candidats fin juin/début juillet pour permettre la constitution des équipes en ALE. Pour les accueils maternels la diffusion des profils de poste s'effectue en juin, les entretiens sont réalisés en juillet et le choix des candidats en août.

## L'été sur la ville :

### **Accueils de loisirs maternels**

Des agents en souffrance sur un centre de loisirs maternels en informent le syndicat CGT et saisissent les tribunaux. La situation est rapidement relayée à l'administration qui prend ses responsabilités, Mme GERARD agit sur le dossier. C'est une situation poussée à l'extrême, mais qui pointe aussi avec acuité les problèmes rencontrés par d'autres agents.

Les agents du service pointent les dérives qu'ils constatent depuis des années :

- Des passe-droits inadmissibles ont été accordés à certains responsables de centres et animateurs par la direction sur des critères non professionnels.
- Des différences de traitement entre les agents, en termes d'organisation du travail, d'obtention des décharges d'activités pour les responsables.
- De l'opacité et de l'inégalité dans le budget attribué à la dotation en équipement de loisirs éducatifs des centres de loisirs maternels.

### **Accueils de loisirs élémentaires**

Dans le même temps, suite aux résultats des recrutements sur les postes de titulaires, et la constitution des équipes, des animateurs élémentaires viennent nous rencontrer. Certains ont été recrutés, d'autres ont quitté la ville, d'autres ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas été titularisés (les arguments avancés ne collent pas avec les besoins réels et les témoignages des animateurs non repris).

A ce jour, l'un des agents ne fait plus partie des effectifs, un autre vient de démissionner. Tous deux envisagent de donner une suite juridique au dossier.

Nous tenons à rappeler à la municipalité que dans ses différents courriers adressés tant à notre syndicat qu'à l'ensemble du personnel, elle reconnaît des interrogations de fond, mais dénonce la forme et le ton. C'est le fond qui importe à la CGT.

Ces interrogations de fond, ces questions pertinentes, nous les avons déjà posées en mensuelle avec l'administration, le DRH et l'élu en charge du personnel.

Chacun prend note, mais nous n'avons pas de retour ou de suivi de dossier. A chaque mensuelle le manège recommence, il faut trouver un juste équilibre entre les nouveaux points et les relances des demandes passées.

Nous demandons un point sur l'avancée des dossiers avant la mensuelle suivante.

Concernant le sujet des centres de loisirs, qui nous occupe, le ton du tract jugé agressif et diffamatoire par la municipalité est l'aboutissement d'une situation d'exaspération augmentée par les remontées violentes de mal-être, d'injustices et d'embauches partiales.

Monsieur le maire a pris le temps d'apporter une réponse au tract concernant les centres de loisirs, accompagnant les bulletins de salaires du mois d'octobre. Nous aimerions que l'administration se penche maintenant sur les conditions matérielles de vie et sur l'état de santé des agents qui nous ont demandé de porter leur voix, sur ce qui les a conduit à cet état ?

D'autres aussi viennent à notre rencontre, mais souhaitent garder l'anonymat, car ils travaillent en vacation et tiennent à les conserver.

Est-il scandaleux de dénoncer le fait qu'une salariée ait effectuée dans votre Ville plus de 481 heures non payées à la demande non écrite de sa responsable, même si ce n'est pas de la volonté directe de la municipalité, cela reste néanmoins de sa responsabilité !

Plusieurs enquêtes administratives, sur les centres de loisirs, mais aussi dans deux

autres services, ont été menées suite à des situations que la CGT a signalées afin de faire la lumière sur les atteintes à certains droits élémentaires que nous dénonçons. Si ces enquêtes sont ouvertes, c'est que les premiers constats révèlent des dysfonctionnements.

Lors des échanges sur la conclusion d'une des enquêtes administratives, l'administration a exprimé qu'elle était informée de la situation par des agents, et alertée par les demandes de mobilité interne des agents du service, mais qu'elle attendait que la période chargée de l'été, où les centres de loisirs ont une grosse activité, soit passée.

Les réunions et courriers « étude de texte » ne sont pas utiles. Il faut passer à la résolution concrète des problèmes que les élus syndicaux font remonter.

Pour la CGT cette affaire est assez grave pour poursuivre son action syndicale et ne pas se laisser détourné par cette polémique, notre syndicat a dit haut et fort ce qu'il avait à dire, peut-être maladroitement.

La CGT n'a pas pour habitude de demander la permission pour dénoncer des injustices.

#### **Collectif d'animation de la CGT :**

Il est constitué depuis avril 2011, et s'occupe particulièrement des problématiques d'animation. Il se saisit des dossiers des animateurs en souffrance dans l'accompagnement de leurs démarches. En effet, des animateurs ne savaient plus vers qui se tourner pour trouver de l'écoute.



## Conclusion à en tirer :

Dans les centres de loisirs maternels, on a laissé s'installer un management pathogène qui crée trop de dégâts sur bon nombre d'agents, oui la CGT a eu raison d'agir pour mettre fin à ces situations.

L'administration tout en reconnaissant les dérives, culpabilise le syndicat CGT qui a osé les cibler.

La CGT demande que l'administration mette en place rapidement des mesures de régulation, qui devraient d'ailleurs déjà exister.

La CGT demande que les chefs de service rencontrent régulièrement les agents sur leur lieu de travail, et pas seulement les chefs de centre, afin d'éviter que le personnel se retrouve dans des situations de souffrances telles que la voie de la justice soit la seule issue possible.

Concernant les accueils de loisirs élémentaires, les cas d'agents proposés en mensuelle, depuis des mois pour certains, ont été ré évoqués lors de la dernière mensuelle. A cette occasion, l'administration a reçu le collectif d'animateurs qui a suivi ces dossiers.

Lors de cette réunion, la procédure de recrutement a été explicitée par le chef de service adjoint : chaque candidat au recrutement est reçu individuellement environ une heure, questionné sur ses compétences et son positionnement face aux enfants. Les animateurs que nous rencontrons n'en font pas la même description. C'est pourquoi nous répétons que toutes les décisions concernant les recrutements ne peuvent pas se gérer dans la grande famille des ALE, mais avec la collaboration systématique du service recrutement de la DRH, qui garantie un traitement objectif des candidats.

Si le choix, qui par ailleurs semble pertinent, de continuer à associer les coordonnateurs élémentaires aux

recrutements, aucune voix ne doit être prépondérante, tous les coordonnateurs doivent être écoutés, sur des arguments techniques et professionnels, plus que sur des critères que nous jugeons peu liés aux compétences.

Objecter à un agent qu'il entretient des relations trop amicales avec ses collègues, réaffirmer par la voix du chef de service que lors des sorties inter-centre, on ne choisit pas son copain ne semble pas être un fait rédhibitoire au recrutement. Pourtant, les relations amicales ou juste de cordialité normale entre les encadrants ne semblent pas poser de problèmes, et c'est au travers de ces relations que se forment des équipes solidaires, qui portent les projets municipaux.

Concernant les moyens mis à disposition des coordonnateurs pour mener à bien leurs tâches d'encadrement, la législation prévoit une décharge d'enfant complète à partir de 50 enfants. Un outil de suivi de ces heures serait souhaitable. Les équipes doivent savoir où joindre les coordonnateurs.

Concernant le centre de vacances de VALLANGOUJARD, nous avons un an pour trouver des accords sur le fonctionnement du centre, dans l'intérêt des enfants et des agents qui s'y déplacent.

Il conviendra d'harmoniser le fonctionnement entre les dispositifs et l'organisation mise en place pour les équipes élémentaires et celles de maternelles. Les deux entités ont le même objectif, la prise en charge ludique et pédagogique de l'enfant, et doivent y travailler ensemble.

**Ce projet tient à cœur autant aux équipes d'animation qu'à celle des élus municipaux, quelle qu'en soit l'analyse qu'en fait la Direction générale, après avoir rencontré des membres du collectif des animateurs de la CGT.**

## Visite hygiène et sécurité de deux centres de loisirs :

Afin de mieux cerner la réalité sur le terrain, la CGT a demandé à la municipalité une visite ACFI. Monsieur THOMAZO nous a répondu que dans un premier temps, il préférerait une visite avec M. MAUCEC, nouvel ingénieur hygiène et sécurité.

La visite a eu lieu le 26 octobre 2011, la CGT a souhaité que l'ensemble des organisations syndicales soient invitées.

La CGT a proposé la visite du centre élémentaire Marcel Pagnol et de Victor Hugo maternelle.

Marcel Pagnol, est un centre de loisirs atypique, où se côtoient en semaine des enfants de 2 ans ½ à 11 ans.

Le dispositif des 11-15 ans est aussi présent dans les locaux, et propose parfois des actions en lien avec le centre de loisirs. A l'accueil du centre de loisirs de nombreux documents administratifs sont à disposition des équipes :

- Qui vient chercher les enfants
- Quels sont les PAI
- La constitution des équipes
- Un trombinoscope pour que les familles connaissent les animateurs

Cette technicité administrative mériterait d'être partagée avec l'ensemble des responsables.

C'est une école pilote de l'agenda 21.

La responsable du centre de loisirs fait varier les effectifs des équipes selon le nombre d'enfants, et les envoie vers d'autres centres ou en fait venir.

Les animateurs prennent 30mn de pause par roulement.

Il y a une équipe qui fait l'ouverture et l'autre la fermeture. La responsable du service était présente pour répondre à nos questions.

Nous avons ensuite été à Victor Hugo, en compagnie du responsable de service. C'est aussi un centre de loisirs particulier, celui qui accueille le plus d'enfants sur la ville.

Par ailleurs, un système de navettes, transporte les enfants de l'école Victor Hugo en travaux, vers l'école de transit rue Taillade.

C'est la responsabilité du centre de loisirs qui gère ces flux.

Les problèmes de circulations, les retards des familles allongent les journées de travail des agents. Les locaux sont très éclatés (plusieurs cours) et étalés sur deux bâtiments, ce qui implique de nombreux déplacements et transport de matériel, beaucoup de manutention. Il faudra réfléchir à des équipements adaptés pour transporter le matériel. Le service doit réfléchir aussi à une organisation permettant aux animateurs de prendre la pause légale, durant leur journée de 10h.

Nous avons été tous intéressés par ces visites.

Le travail avec les enfants est exigeant et nécessite de la concentration et de la réflexion.

Les animateurs ont besoin d'être encadrés, formés et associés en amont à tous les projets pédagogiques pour en être imprégnés.

Le système de mobilité des animateurs d'un centre à un autre, selon les effectifs ou les recrutements sur de courtes vacances (hors étudiants), ne permet pas de s'insérer dans le projet pédagogique.

Il faudrait donner du corps au projet des animateurs volants pour les agents intéressés par cette polyvalence, et professionnaliser le reste des équipes, les sédentariser.

Concernant les équipes élémentaires, les coordonnateurs qui gèrent plus de 50 enfants, sont déchargés et n'ont pas d'adjoint. Dans ce cas, ils ne participent pas aux animations. Aucune réglementation ne fixe le taux d'encadrement à l'intérieur du centre.



## EVALUATION 2011

Elles ont déjà débutées pour certains des services de la ville.

Dans les faits :

- Vous n'avez plus de note.
- Vous bénéficiez d'un entretien en tête à tête avec votre responsable hiérarchique N+1
- Si des critiques sont formulées par la hiérarchie lors de cet entretien, elles doivent s'appuyer sur des faits précis.
- Ce fonctionnement ne change rien normalement dans le déroulement de votre carrière, l'avancement sera toujours au mini, sauf si vous ne donnez pas satisfaction dans votre travail. En fait, l'évaluateur a la possibilité de choix entre évolution au Mini ou au Maxi.

Positivement cette année, pour les catégories C non encadrants, l'évolution de l'IAT sera portée de 4 à 4.25 sauf pour les agents ayant eu dans l'année un rapport.

Attention, dans le guide qui vous a été remis, l'édito du DRH précise : « sauf pour ceux dont la manière de servir aurait posé particulièrement problème ».

Vous devez donc être très vigilants sur les conclusions de votre entretien, l'évocation verbale de faits dans la manière de servir qui auraient pu posés problème devra faire l'objet d'un écrit.

Vous avez toujours la possibilité d'exercer un recours.

Nous restons à votre disposition si vous avez des questions sur la tenue et les conclusions de votre entretien d'évaluation.



## Communiqué des organisations syndicales

*CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA*  
**Pour la journée du 13 Décembre 2011**

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, dénoncent fermement les plans d'austérité et de rigueur décidés et imposés par le gouvernement. L'austérité en France et en Europe n'est pas la solution à la crise. Au contraire, elle risque d'entraîner la récession.

Le gouvernement décide de mesures dans le domaine social sans rencontrer ni entendre les organisations syndicales. Il fait porter les efforts sur les salariés, ce qui creuse les inégalités et plonge des milliers de familles dans les difficultés sociales

Après la taxe sur les complémentaires, les remboursements, l'instauration de forfaits et franchises, les ponctions sur le budget de l'assurance maladie, la diminution des prestations sociales, le gouvernement s'en prend aux salariés malades, potentiellement « fraudeurs » et « responsables des déficits publics », en instaurant un jour de carence de plus dans le privé et un dans la Fonction publique et en tentant d'opposer les uns aux autres.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA décident d'agir ensemble pour s'opposer à ces mesures et obtenir d'autres solutions. Avec un appel commun, elles s'adresseront aux salariés pour interpeller le gouvernement, les élus et les responsables d'entreprises dans la période du 1er au 15 décembre. Dans ce cadre, **le 13 décembre** sera un temps fort de mobilisations interprofessionnelles, notamment avec des rassemblements.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se retrouveront rapidement après le 15 décembre, afin d'en tirer le bilan et d'envisager, ensemble, de nouvelles initiatives en janvier.

Montreuil, le 18 novembre 2011

### **Bulletin d'adhésion**

NOM : ..... Prénom : ..... Service : .....

Téléphone : ..... adresse : .....

## ***Délai de carence / Communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction publique***



Le gouvernement a soumis au vote des parlementaires l'instauration d'un jour de carence dans la fonction publique et envisagerait d'en ajouter un deuxième !

Cette disposition, si elle devait être validée, pénaliserait durement les agents de la Fonction publique contraints à congés maladie sur prescription médicale.

Au prétexte d'une équité qui n'est appelée que lorsque qu'il s'agit de taxer toujours plus les salariés, le gouvernement cherche à opposer salariés du privé et agents de la fonction publique.

Rappelons que les salariés du privé peuvent être couverts pas des conventions collectives ou des accords d'entreprise pour la prise en charge des journées de carence.

Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires, garant de l'égalité de traitement et d'une volonté de stigmatiser les agents de la fonction publique dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public.

Si l'on veut réduire les congés maladie, il faudrait plutôt agir sur les conditions de travail, dans une période où les affections liées au travail explosent.

**Les organisations syndicales demandent le retrait de ces mesures.**

Paris le 24 novembre 2011

---

